

Préface

BÉNÉDICTE PIVOT

Université Paul-Valéry Montpellier 3 (France)

1. La langue, un objet spatial

Lorsque les termes « langue » et « territoire » sont associés, ils suscitent de nombreuses évocations qui puisent leurs racines dans des domaines épistémologiques divers mais également dans les recoins les plus intimes de nos expériences de vie. Ce volume de 15 articles, issus des communications présentées lors du 5^e colloque international Langue et Territoire à l'Université Paul-Valéry de Montpellier en juin 2021, regroupe des propositions qui reflètent la richesse et la diversité des approches disciplinaires sur la relation postulée, idéalisée, interrogée ou construite entre langue et territoire.

L'appel à communications pour ce colloque international biennuel prend le parti visiblement délibéré de ne pas définir ces termes, ni même les contours conceptuels de ce que l'association des deux termes pourrait évoquer. Pour preuve, la longue liste non exhaustive des axes et thématiques possibles dans lesquelles les communications peuvent s'inscrire, ostensiblement pluridisciplinaire. Si cette diversité est une richesse intellectuelle et une véritable ouverture vers d'autres façons de penser les objets de recherche, elle est en revanche un défi pour l'articulation du recueil des articles ! Aussi, face à la tâche qui m'incombait d'organiser ces 15 propositions selon une certaine logique, j'ai agi en toute subjectivité et opté pour un regroupement non pas issu des mots

clés ou des résumés, donc de ce qui est présenté par les autrices et auteurs comme le(s) point(s) essentiel(s) de leurs propos, mais pour l'histoire que me racontaient tour à tour ces études et ces postures disciplinaires. J'ai aimé lire ces articles et je me suis laissée transporter par les échos qu'ils éveillaient en moi, la géographe de formation initiale, la sociolinguiste de terrain et la chercheuse intéressée par les acteurs (et leurs actions) de la sauvegarde et valorisation des langues minoritaires, minorisées, en danger.

Ce qui m'a interpellée dans les études présentées ici est que, sans pour autant les définir comme telles, les langues étaient des objets spatiaux, « [des] entités qui découlent du processus d'objectivation dans lequel toute forme de pensée s'investit pour individualiser et structurer la réalité dont elle propose une configuration¹ ». En proposant des analyses sur le lien qu'entretiennent les langues avec le territoire, en fonction de sa propre épistémologie et des spécificités de son objet d'étude, chaque autrice et chaque auteur de ce présent volume a fait des langues un objet spatial, structurant une pensée et des discours qui donnent à comprendre la complexité des dynamiques géo-sociolinguistiques de minorisation linguistique.

Il apparaît également dans ce recueil, une approche de l'articulation « langue et territoire » où :

[l]e territoire tient à la projection sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de l'espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance, il aide à la cristallisation de représentations collectives, des symboles qui s'incarnent dans des hauts lieux².

Dans chaque situation évoquée, « la projection des structures spécifiques qui gèrent l'espace et qui contribue en retour à en

¹ Bernard Debarbieux, « Présentation générale. De l'objet spatial à l'effet géographique », dans Bernard Debarbieux et Marie-Christine Fourny (dir.), *L'effet géographique, construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, MSH Alpes, 2004, p. 11.

² Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry, « Les mots de la géographie, dictionnaire critique », *Reclus*, La documentation française, 1992, p. 436.

fonder la spécificité » est la manière dont est appréhendé l'objet social qu'est la langue. Et ce, que le territoire soit abordé sous son aspect juridique, social, culturel ou même affectif.

Quand la notion de territoire est abordée comme entité juridique, autrement dit qui « renvoie à l'existence de l'État, dont la légitimité se mesure en grande partie à sa capacité à garantir l'intégrité territoriale³ », le rapport langue-territoire s'inscrit dans des glottopolitiques pour gérer le vivre ensemble qui fait société commune. Le territoire est alors cet espace politique souverain, national ou régional, où l'individu qui a une autre appartenance, de langue et de culture que celles dominantes est perçu comme une menace pour l'intégrité ou l'unité de l'État. Dans le cas de la migration transfrontalière, par exemple, l'État qui accueille pose des conditions à cet accueil, dont la maîtrise de la langue nationale, avec toutes les conséquences sociales, juridiques et humaines que cela induit. Ces prescriptions glottopolitiques font émerger les représentations que les agents et les acteurs, voire celles de la société dans son ensemble non sensibilisé à la question, ont du rôle que joue la langue dans l'intégration. Il se construit alors un lien entre la « maîtrise » de la langue et une légitimité à être et à vivre sur le territoire. Au-delà des problématiques migratoires, l'unité et l'intégrité de l'État souverain est également au cœur des glottopolitiques qui régissent et définissent le rapport entre langue(s) nationale(s) et langue(s) régionale(s) ainsi que le statut et les pratiques légitimes de ces dernières. Les rapports de domination se révèlent, alors, au travers de la nomination des territoires. Le fait de nommer un espace du nom de la langue que parlent (ou qui est supposée être parlée par) ses occupants, et d'en faire un territoire institutionnel, est un acte de pouvoir de la part de celui qui nomme, sur l'espace et sur ses occupants. Les conflits apparaissent lorsque cette territorialisation ne correspond pas aux pratiques historiques, linguistiques et culturelles des occupants. C'est le cas par exemple des contextes des peuples premiers au Canada, mais aussi des Kanak de Nouvelle-Calédonie, où la manière de vivre en lien avec leur

³ *Ibid.*

environnement dans un écosystème coutumier, qui comprend tout autant la terre, la langue et le peuple, se heurte aux conceptions occidentales de propriété, territorialité, appartenance et pratiques langagières. C'est également le cas des langues régionales de France, où la question des limites institutionnelles de leurs territoires se joue dans les noms des espaces mais aussi des langues, en totale négation d'une historicité qui a fait de la France un État souverain bien avant d'être une nation unilingue.

La question des langues autochtones, qu'elle soit traitée au niveau des institutions (inter)nationales⁴ ou locales, est généralement en lien avec la manière dont les autochtones vivent leur rapport au territoire qu'il soit ancestral ou redéfini dans les limites administratives imposées ou négociées par le pouvoir dominant. Le problème vient souvent de la manière dont ce lien est passé au crible des modèles occidentaux d'interprétation et de compréhension du monde et de construction des schémas sociaux. Il s'en dégage alors des écarts, ou décalages, entre les finalités inscrites dans les glottopolitiques et la réalité des pratiques sociales et langagières. Ainsi, la spatialisation de la diversité linguistique à travers les cartes, outil par excellence de la projection de phénomènes sur un espace délimité, est un exemple de ces écarts entre pratiques sociolangagières et construction de l'objet « diversité linguistique » et, de manière plus générale, de la domination des idéologies monolingues. On le voit dans le cas des limites des aires linguistiques des langues autochtones, en Nouvelle Calédonie ou en Bolivie, qui ont pour résultat d'invisibiliser les pratiques sociales et langagières réelles en ne matérialisant pas dans une projection d'homogénéité unilingue des territoires autochtones, les locuteurs plurilingues et/ou d'une autre langue autochtone.

Le dictionnaire des mots de la géographie donne également du territoire la définition suivante : « [il] est à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe : quelque chose que l'on intègre

⁴ Dans les articles de ce volume les institutions internationales ne sont pas directement le sujet, mais derrière toutes les revendications des langues autochtones, passées et actuelles, il y a le rôle de celles-ci, telles que l'Organisation internationale du travail, l'ONU et encore l'UNESCO.

comme partie de soi, et que l'on est donc prêt à défendre. En ce sens, le concept est proche de patrie et de nation⁵ ». C'est bien cette acception du territoire qui est littéralement présente dans l'article sur la Légion étrangère. Mais, plus prosaïquement, ce lien intime qui lie chacun à son territoire, est, dans les contextes de langues minoritaires, ce qui motive les actions engagées en faveur de la reconnaissance, sauvegarde, valorisation, promotion de ces langues. C'est ce dont témoignent les acteurs de l'enseignement du basque, comme la mise en place d'un enseignement du droit autochtone dans les universités de droit canadiennes, mais également le processus de patrimonialisation, avec ses limites et ses travers, des langues régionales. Le sentiment d'appartenance que sous-tend le rapport au territoire est certainement à rapprocher de celui qui est véhiculé par le partage de la même langue, comme nous le montre, entre autres exemples, l'analyse des pratiques sociolangagières des locuteurs du francoprovençal.

En contexte de contact de langues, le territoire est également le lieu où se jouent les conflits linguistiques, et où s'affrontent les idéologies glottophobes ou glottophiles. Les représentations de ce qui est la norme, la pratique langagière adéquate ou attendue, l'évaluation sociale, individuelle, institutionnelle, impactent les attitudes et les pratiques sociolangagières. Cela a des répercussions sur les locuteurs et sur la dynamique sociolinguistique des langues minoritaires, provoquant l'insécurité linguistique des locuteurs, pouvant engendrer l'abandon de ces langues, ou des réactions de lutte pour la sauvegarde de pratiques ou de patrimoine. Les exemples ici sont divers, ils vont des politiques linguistiques éducatives où la prise en compte des langues minoritaires ne cadre pas avec la réalité des pratiques langagières du public concerné, aux représentations des compétences ou usages linguistiques qui ne reflètent pas la réalité de ceux-ci, en passant par la patrimonialisation des langues dont on souhaite sauvegarder le lien au territoire. Chacune de ces situations interroge finalement ce qui fait langue et ce qui fait identité, dans le sens d'apparte-

⁵ Roger Brunet et coll., *op. cit.*

nance, autrement dit, les multi-dimensions épistémologiques de la langue objet social et objet spatial.

Après ce petit détour par une compréhension générale de ce qui me semble être au cœur de la thématique langue et territoire telle qu'elle a été abordée dans l'ensemble des articles de ce volume, je vous propose de lire ces communications selon les trois sections suivantes. La première (elles ne sont pas classées par ordre d'importance, mais répondent seulement à la logique matérielle qui veut qu'il y ait une première page avant une deuxième) regroupe des textes qui mettent en réflexion le rapport entre les politiques linguistiques et les pratiques sociales. La deuxième traite plus particulièrement des phénomènes de mobilité et les conséquences sur la socialisation langagière, alors que la troisième section présente les contextes d'enseignement et des pratiques didactiques des langues minoritaires.

J'espère que vous trouverez dans cette répartition l'invitation à regarder autrement, et si tel n'était pas le cas, il y a toujours les résumés et les mots clés en début de chaque article pour vous permettre de cheminer selon vos propres critères.

2. Politiques linguistiques et pratiques sociales

Dans les liens qui unissent langue et territoire, il en est un qui est à la fois construit par les actions glottopolitiques et en même temps issu d'une territorialisation des pratiques linguistiques. **Christian Lagarde**, à travers l'exemple de la création administrative de la nouvelle région sud de France, l'Occitanie, met en avant les écueils tant politiques, linguistiques que sociolangagiers du processus qui consiste à définir un territoire par la langue que parle(ra)it ses locuteurs. Dans le cas de l'Occitanie, comme c'est généralement le cas pour les espaces administrativement définis, les limites territoriales soulèvent la question de l'adéquation avec l'aire linguistique, tout autant qu'avec la légitimité d'une préexistence historique d'un espace et d'une communauté linguistiques. Le processus de dénomination peut apparaître comme la revanche d'une population et d'une langue minorisées face à un État et à

sa langue dominante, mais, avant tout, il met en exergue les mécanismes glottolinguistiques de l'exercice du pouvoir. La portée de ces actions politiques, loin d'être le reflet des pratiques linguistiques et langagières, est présentée ici comme une « preuve de ce que le plein exercice du principe de territorialité peut permettre de passer outre des statistiques démolinguistiques défavorables⁶ » et servir la cause de la sauvegarde des langues minorées.

Nicolas Caput, nous amène au nord de la France, dans la région des Hauts-de-France, où deux autres langues minorées, le picard et le flamand occidental, sont également les enjeux de politiques linguistiques de valorisation. Il interroge les processus de catégorisation de ces langues en objet social patrimonial *versus* langue de communication, qui impliquent la mise en place de politiques linguistiques aux objectifs distincts. Dans un cas, la patrimonialisation permet de s'attacher à ce qui rapporte à la mémoire collective et donc crée ou symbolise une identité, collective mais aussi territoriale, avec toutefois les limites d'une muséification de la langue et des pratiques. Dans l'autre cas, sauver la langue, entre autres par la possibilité de son enseignement à l'école, signifie agir sur son statut comme sur son corpus avec toutes les limites d'une transformation de la langue « d'origine » et la difficulté de choisir au sein des nombreuses variations celle qui incarne le parler authentique, le rapport au territoire, à l'identité. La question que pose cette étude est de savoir dans quelle(s) mesure(s) une politique linguistique de valorisation d'une langue régionale peut soutenir les pratiques sociales, et quelles sont les pratiques sociales dans le cas d'une langue minorée autochtone.

Le rôle des politiques linguistiques de reconnaissance et de valorisation des langues minorées est aussi traité dans l'article d'**Alexis Pierrard** et **Philippe Boula de Mareüil** sur la cartographie des langues de Bolivie. Ils nous exposent le contexte des langues indigènes de ce pays d'Amérique latine dont l'histoire s'inscrit dans celle de la colonisation hispanique et occidentale, créant des

⁶ Christian Lagarde, *infra*, p. 22.

conflits linguistiques et de minorisation des langues autochtones. L'outil de cartographie sonore développé et présenté par les auteurs rend visible et audible la grande diversité linguistique de la Bolivie mais également les « territorialités discontinues⁷ » de ces langues. Cette réalité de dispersion territoriale interroge la mise en place des politiques linguistiques en faveur de ces langues. C'est le cas de l'enseignement interculturel bilingue qui se fait en respectant la prédominance linguistique de l'aire territoriale et qui, s'il a le mérite de favoriser la langue ou les langues dont les pratiques sont majoritaires, exclut *de facto* celles qui ne le sont pas, et parfois qui ne le sont nulle part ailleurs sur le territoire bolivien. Cette situation crée une nouvelle relation de domination qui se répercute sur et entre les langues indigènes, au-delà du simple conflit langue du colon / langues autochtones.

Le questionnement du lien entre politiques linguistiques et pratiques sociales est également au cœur de l'article de **Venant Eloundou Eloundou** sur la situation du pidgin english au Cameroun. En s'appuyant sur des éléments visuels, tels que les panneaux publicitaires ou signalétiques, il met en exergue le conflit linguistique entre, d'une part, ce qui relève de la glottophobie incarnée par des représentations et des attitudes négatives vis-à-vis du pidgin english et, d'autre part, de la glottophilie révélée par une dynamique positive des pratiques sociolangagières en pidgin. Ce contexte, à l'image de tant de situations de contacts de langues, permet d'interroger le poids et la portée des idéologies dominantes et élitistes qui sont le prolongement linguistique de la colonisation et qui perdurent dans les politiques linguistiques éducatives. Au point de se demander quel avenir est réellement possible pour ces langues dont le statut même de langue peine à être reconnu par la population elle-même.

Dans le dernier article de cette section, **Emmanuella Martinod** aborde le questionnement sur le statut des langues à travers l'exemple de la communauté sourde de l'île de Soure au Brésil. Elle présente son analyse suite à l'observation des attitudes,

⁷ Alexis Pierrard et Philippe Boula de Mareüil, *infra*, p. 63.

représentations et pratiques des membres de la communauté sourde vis-à-vis de leur propre langue des signes après la mise en place d'un enseignement dans la langue des signes brésilienne, la *libra*. Les mécanismes sont similaires aux situations de langues minorisées, avec des discours et des attitudes de dévalorisation de la langue minoritaire au profit d'une valorisation de la langue de prestige où le fait de ne pas nommer la langue joue sur son statut, sur la reconnaissance de son existence même. Mais ce qui est particulièrement intéressant, c'est l'approche adoptée à travers une lecture socioculturelle du principe de liminalité, propre à la culture locale. Dans une perspective de pratiques sociolangagières qui s'inscrivent dans un continuum qu'elle situe entre la langue des signes, la *libra* et la gestualité brésilienne, quel rôle joue réellement la tradition de liminalité qui culturellement accepte la transition entre deux états sur les attitudes et les représentations des membres de la communauté sourde vis-à-vis de leur propre langue des signes ? Cela renvoie à l'importance, pas toujours soulignée dans les études sur les contextes de langues minorisées, d'ajouter en plus des facteurs politiques, juridiques, historiques celui de la contextualisation socioculturelle. Peut-être est-ce dans ce tout, que se construit pour chaque individu, ou communauté, son rapport à la langue et au territoire.

3. Mobilité et socialisation langagières des langues minoritaires

Le territoire est souvent associé à l'idée d'ancrage, d'appartenance mais également celle de limites, de frontières. Quand il est abordé en termes de langues, il dessine souvent les aires linguistiques, celles qui définissent les identités nationales, régionales et sont supposées représenter les pratiques sociolangagières légitimes, dominantes et bien souvent idéalement monolingues. Dès lors, la question des mobilités est un grain de sable dans les rouages établis.

L'article de **Gilles Pesteña, Véronique Fillol et Anne-Laure Dotte**, à travers l'analyse de la manière de cartographier la diversité linguistique de la Nouvelle-Calédonie, vient mettre en avant la question du décalage entre les représentations des pra-

tiques linguistiques, dont la cartographie se fait l'écho, et la réalité de ces pratiques. Les cartes ne prennent pas en compte la mobilité des locuteurs, qu'elle soit issue des pratiques traditionnelles et coutumières, ou liée au contexte socioéconomique contemporain. Elles nient en ce sens le plurilinguisme individuel, où chaque locuteur de langue kanak déclaré, qu'il vive sur son « aire linguistique » ou dans une autre, est au moins également locuteur du français. Cette invisibilisation des pratiques langagières en dit long sur le poids des représentations monolingues mais aussi sur le poids de l'idéologie romantico-occidentale qui construit les valeurs d'unité nationale autour du triptyque « un territoire, un peuple, une langue ». Non pas que les communautés autochtones n'aient pas elles-mêmes des sentiments d'appartenances territoriales et linguistiques, mais le fait que ceux qui font les cartes ne les reconnaissent pas et viennent calquer sur leurs pratiques traditionnelles un autre schéma qui ne tient pas compte de celles-ci, est en soi un acte de violence symbolique et de domination.

Christiane Dunoyer aborde également la question de mobilité à travers l'étude des pratiques sociolangagières des locuteurs du francoprovençal dans les vallées alpines, italiennes, suisses et françaises. Elle interroge le rôle que jouent les trajectoires géographiques internes à l'aire linguistique dans le maintien ou l'abandon de la langue minoritaire locale. Au-delà d'être un « puissant déstabilisateur social et un accélérateur [de] la transformation des pratiques linguistiques⁸ » la mobilité semble avoir également un impact sur la perception et l'acceptation des variations et des normes propres aux lieux où elles s'expriment, où ce qui va finalement primer sera le sentiment d'appartenance plutôt que le rejet des différences linguistiques. L'intercompréhension, ou le recours à *una lingua franca*, font partie des stratégies de socialisation dans le cas des mobilités des locuteurs de la langue minoritaire régionale.

⁸ Christiane Dunoyer, *infra*, p. 160.

Les deux articles suivants traitent la question de la mobilité et des pratiques langagières à travers les migrations transnationales et les politiques linguistiques d'intégration. **Gonzalo Llamedo Pandiella** nous présente le cas du réseau associatif de Milan qui agit en marge du cadre institutionnel gouvernemental pour l'accueil et l'alphabétisation des migrants dans le but de favoriser leur inclusion. Les pratiques sociales associatives mises en œuvre s'articulent autour de l'interculturalité et de la déterritorialisation afin d'aider les migrants à sortir de la minorisation. **Coraline Pradeau** propose une analyse de la politique linguistique française pour les demandeurs de carte de séjour sous l'angle de l'agir et de l'ethos professionnel des agents glottopolitiques face aux injonctions des instances glottopolitiques. Ces deux exemples mettent en avant les limites des politiques linguistiques gouvernementales quand il s'agit de statuer sur l'inclusion d'une personne étrangère. Le critère de la maîtrise de la langue, posé comme facteur déterminant, pose autant le problème de l'accès aux ressources et aux questions d'interculturalité que celui des éléments et des modalités d'évaluation des compétences linguistiques et langagières. Ils soulignent également les difficultés que rencontrent les agents glottopolitiques et associatifs à répondre aux réalités territorialisées des besoins et des attentes de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires de ces politiques publiques.

Dans le dernier article, **Anne-Christel Zeiter** traite également du rapport à l'évaluation des compétences langagières dans le cas de la mobilité, mais ici, il s'agit d'une mobilité inscrite dans un cadre académique. Le lien langue et territoire est abordé dans le sens du « territoire de l'apprenant », développé par Py⁹, entendu comme « le contexte linguistique dans lequel se développe le processus d'acquisition d'une langue étrangère ». À travers le travail réflexif de deux étudiantes, elle met en exergue les mécanismes d'un diagnostic d'échec attribué à des compétences linguistiques défaillantes là où, dans les faits, le problème réside

⁹ Bernard Py, « L'apprenant et son territoire : système, norme et tâche », dans Laurent Gajo et coll. (dir.), *Un parcours au contact des langues. Textes de Bernard Py commentés*, Paris, Didier, p. 41-50, [1995] 2004.

davantage dans une méconnaissance et une non maîtrise des compétences communicationnelles spécifiques à l'environnement et à l'agir académiques.

4. Territoires de l'enseignement et des pratiques didactiques des langues minoritaires

Dans la troisième section, les autrices et les auteurs abordent la question du lien entre langue et territoire à travers l'enseignement et les pratiques didactiques. **Adrien Habermacher** souligne la spécificité du droit qui intrinsèquement se réfère à des pratiques et des valeurs territorialisées mais également à des pratiques langagières et linguistiques propres. En prenant l'exemple de l'enseignement du droit au Canada, il montre à travers l'analyse des changements dans les modalités d'enseignement induits par les conditions sanitaires de la crise du COVID et la généralisation des enseignements à distance, l'importance de la territorialisation géographique, matérielle et physique de l'enseignement du droit, au plus près des réalités du quotidien des judiciaires – qu'ils soient autochtones ou non – pour la formation des futurs juristes. En outre, dans le cas très précis de la modalité *land-based learning* (apprentissage sur et par le territoire) développée pour l'enseignement du droit autochtone depuis plusieurs années dans certaines universités, l'enseignement à distance pendant les périodes de confinement a mis en exergue le rôle de la « proximité socialisante » pour la formation et les apprentissages de manière générale, et davantage dans le cas du droit autochtone. Selon Habermacher, « la proximité physique entre les locuteurs dans la vie quotidienne et dans leur expérience éducative est vitale au maintien, voire au renforcement de la langue et de l'identité culturelle qui l'accompagne¹⁰ ». En cela il rejoint les principes soutenus par les acteurs de la revitalisation des langues minoritaires, minorisées et en danger qui mettent en œuvre des actions de promotion de l'enseignement de ces langues favorisant une adhésion à l'identité culturelle, s'appuyant sur une proximité au territoire.

¹⁰ Adrien Habermacher, *infra*, p. 253.

C'est le cas de la cartographie de la situation de l'enseignement au Pays basque nord que proposent **Giovani Agresti** et **Argia Olçomendy**. À travers un panorama de l'enseignement du basque dans les établissements scolaires privés ou publics du Pays basque nord (en zone française), ils soulignent la dynamique ethnolinguistique de ces dernières années, avec une tendance plutôt favorable à la diffusion de la langue. Leur propos n'est pas tant de discuter de la politique linguistique mise en place par les pouvoirs publics et/ou par les militants de la langue, que de proposer une étude sur l'adhésion dans les représentations sociales des agents et des bénéficiaires de cette politique linguistique à l'identité basque véhiculée par la langue. Cette étude récente, et non encore achevée, montre dans ses premiers résultats une réception positive par la population concernée, soulignant, selon les auteurs, le rôle que joue l'enseignement de la langue dans la valorisation de celle-ci aux yeux de la population mais également le lien au territoire que symbolise la langue minoritaire face à la langue dominante.

Dans un autre contexte de langue minoritaire et régionale de France, **Erwan Huppel** nous propose à travers l'analyse de manuels d'enseignement du breton, une réflexion sur « les lieux où l'on parle la langue et les lieux dont on parle¹¹ ». L'enseignement des langues minoritaires est un espace où s'expriment les représentations des acteurs sur ce qu'est la langue, ce qu'elle devrait être et devenir. Pour Huppel, les manuels reflètent l'évolution de la communauté linguistique. Les choix des auteurs de manuels de breton mettent en avant un territoire fictionnel, souvent axé sur des représentations figées et stéréotypées, en accord ou non avec les tendances didactiques de l'époque où ils sont conçus, qui construisent un espace de pratiques langagières lui aussi fictionnel. Selon les représentations des auteurs, le territoire breton change d'échelles géographiques pour coller à une appartenance historique, locale, altermondialiste ou individualisée, incarnée par la langue.

¹¹ Erwan Huppel, *infra*, p. 285.

Toujours en France, mais dans un territoire ultra-marin, **Fanny Dureysseix** évoque la situation du système écolinguistique mahorais où cohabitent des langues et des peuples autochtones avec ceux issus de la migration ou de la colonisation. La question des pratiques langagières de ces langues, surtout celle de leurs pratiques graphiques, revêt un enjeu nouveau depuis la promulgation de la loi Molac en 2021 qui reconnaît aux deux langues vernaculaires, le shimaoré et le kibushi, le statut de langues régionales de France et la possibilité de les enseigner dans les écoles publiques et républicaines mahoraises. Cependant, Mayotte est un contexte d'une société bilittéracique, où la majorité des pratiques scripturales se font dans une graphie arabo-persanne non standardisée acquise par la fréquentation des écoles coraniques, alors que les pratiques standardisées de la graphie latine se réalisent uniquement à travers une scolarisation en français, dont la massification est relativement récente. Ce contexte est un enjeu de taille pour la mise en place d'une politique linguistique éducative efficace pour l'enseignement non seulement des langues régionales mais également du français et pour la réussite scolaire des enfants mahorais, quelque soit leur langue de première socialisation.

La question du choix didactique et de sa pertinence pour l'enseignement/apprentissage d'une langue autre que sa langue de première socialisation tout en incluant les valeurs et la culture du territoire qui la structure, est également évoquée par le dernier exemple de cette section, celui du français pour la Légion étrangère, présenté par **Françoise Favart**. Les caractéristiques spécifiques définissant la Légion étrangère en font un cas d'étude particulier par son lien intrinsèque au territoire, ici national, que les légionnaires s'engagent à défendre en faisant fi de leurs origines étrangères, et par la nécessaire maîtrise d'une langue commune, le français, qui joue alors le rôle du lien fraternel et indéfectible unissant chaque légionnaire à son frère d'armes et au pays qu'il a choisi de défendre. Il s'agira alors d'enseigner une langue dont les visées pragmatiques répondent aux exigences et aux besoins d'une vie collective au sein d'un corps de l'armée

davantage qu'à des pratiques langagières usuelles telles que décrites et déclinées dans le référentiel européen des langues, et donc d'adapter les contenus didactiques et pédagogiques à ces objectifs.

Références

- Brunet, Roger, Robert Ferras et Hervé Théry, « Les mots de la géographie, dictionnaire critique », *Reclus*, La documentation française, 1992.
- Debarbieux, Bernard, « Présentation générale. De l'objet spatial à l'effet géographique », dans Bernard Debarbieux et Marie-Christine Fourny (dir.), *L'effet géographique, construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, MSH Alpes, 2004, p. 11-33.
- Py, Bernard, « L'apprenant et son territoire : système, norme et tâche », dans Laurent Gajo et coll. (dir.), *Un parcours au contact des langues. Textes de Bernard Py commentés*, Paris, Didier, p. 41-50, [1995] 2004.